

DIRECTIVES POUR L'APPLICATION DES RESULTATS ISSUS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PREAMBULE

La forêt est plus que jamais une ressource d'une importance cruciale pour les entreprises PALLISCO et CIFM dans leur démarche responsable en vue d'un développement économique intégré, de la conservation de l'environnement et du maintien du patrimoine forestier.

Ces Directives précisent l'application de la Politique d'amélioration continue de la gestion responsable des entreprises PALLISCO et CIFM en matière de valorisation des résultats de recherche scientifique et autres avancées techniques réalisées par d'autres acteurs forestiers de la sous-région (point n° 1 de la Politique d'amélioration continue de la gestion responsable). La Direction s'engage à les appliquer.

INTRODUCTION

La recherche scientifique est l'ensemble des travaux et des activités intellectuelles qui tendent à la découverte de nouvelles connaissances. Elle peut être fondamentale, c'est-à-dire destinée à faire avancer la connaissance en général, ou appliquée c'est-à-dire qu'elle utilise les découvertes de la recherche fondamentale dans un domaine et vise à leur application pratique. Le terme de recherche forestière est vaste et se réfère dans ces directives, à toute initiative qui se rapporte à la forêt et aux acteurs qui en dépendent.

La gestion et l'aménagement des forêts exigent diverses connaissances et les entreprises PALLISCO et CIFM ont opté de les acquérir notamment au travers de la recherche appliquée. La connaissance très précise de la forêt et sa dynamique d'évolution ainsi que les interactions avec les populations humaines et animales dépendantes est indispensable pour l'orientation de leur gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière du pays et des principes de la gestion durable.

Pour améliorer leurs pratiques de gestion responsable et assurer un développement durable, les entreprises PALLISCO et CIFM entendent d'une part concerter et coordonner des efforts de recherche forestière pour augmenter leurs connaissances en matière d'aménagement et de gestion forestière, et d'autre part, assurer l'utilisation de ces connaissances pour la gestion durable.

PRINCIPE

Les sociétés PALLISCO et CIFM se sont engagées dans un processus d'amélioration continue de la gestion responsable de leur concession forestière et ont opté de s'appuyer sur la recherche scientifique ainsi que les avancées technologiques et techniques enregistrées dans le domaine de la gestion forestière. Pour mener à bien cette initiative, elles ont développé des relations de partenariat à bénéfice réciproque avec des organismes spécialisés en matière de gestion forestière durable en vue d'acquérir, de synthétiser et de mettre en pratique les connaissances nécessaires à la promotion d'une gestion responsable des ressources des forêts qu'elles gèrent. Ce besoin de collaboration étroite entre les organismes de recherche et de transfert de connaissances, les gestionnaires forestiers et les utilisateurs de diverses ressources forestières semble nécessaire pour les entreprises PALLISCO et CIFM pour

